



# **PREAVIS MUNICIPAL NO 2015/05**

## **BUDGET 2016**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité a l'honneur de présenter et de soumettre à votre Conseil pour approbation, le budget pour l'année 2016, adopté par la Municipalité.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

**En préambule**, nous rappelons que **le plafond d'endettement** de la commune pour cette législature a été fixé à **CHF 4'500'000**. L'endettement de la commune au 31.12.2014 s'élevait à CHF 2'881'000 (amortissements annuels de CHF 112'000.)

### **Commentaires sur les principales variations entre les budgets 2015 et 2016**

#### **1. Administration :**

L'augmentation des charges prévue pour 2016 est due, entre autres, à des jubilés : 30 ans pour notre Boursier le 1<sup>er</sup> janvier, 25 ans pour notre secrétaire municipale le 1<sup>er</sup> avril et 25 ans pour notre employé communal le 12 août. Quatre aînés seront également à l'honneur en 2016 pour fêter leurs 90 ans.

Il est prévu également de remettre à niveau le 2<sup>ème</sup> poste informatique de l'administration communale.

D'autre part, la complexité des dossiers demande de plus en plus souvent l'intervention d'experts pour leur étude.

Les élections communales sont fixées au dimanche 28 février 2016, 2 municipaux ont déjà décidé de ne pas se représenter. La fin de la législature sera marquée par une sortie qui sera organisée pour les membres du Conseil général.

#### **2. Finances :**

Comme à son habitude, la Municipalité reste prudente en matière de rentrées fiscales. A noter que la baisse du taux d'imposition de 3 points, acceptée par le Conseil général dans sa séance du 8 octobre 2015, représente environ CHF 30'000.00 de recettes en moins. La Municipalité compte sur l'augmentation de population pour garder une stabilité dans les rentrées fiscales. Cette baisse du taux d'impôt aura également des conséquences sur la péréquation.

#### **3. Domaines, bâtiments, terrains :**

A part les entretiens habituels, rien de particulier n'est prévu au budget pour les **bâtiments**. Les travaux particuliers feront l'objet de demandes au Conseil général sous forme de préavis.

**Pour la forêt**, le budget est toujours difficile à établir, tributaire de la météo, du bostryche ou d'autres imprévus.

#### **4. Routes, parcs, place de sports, cimetière :**

L'entretien des routes sera un peu plus important en 2016.

Le compte **égouts et épuration** devrait s'autofinancer, ce qui ne semble pas encore le cas. Une étude est en cours pour le raccordement des eaux usées de la STEP de Vulliens, propriété des communes du SIEMV, à l'AIML (association intercommunale Moudon-Lucens).

Adopté par la Municipalité en séance du 2 novembre 2015